

8 stratégies de décaissement pour la retraite : REER, CELI, FERR etc.

Nous nous sommes entretenus avec Nasser Mama, conseiller en épargne collective FlexiFonds, qui nous fait profiter de son expertise.

Par Dominique J. Favreau

Blogueur en finances personnelles

La mise au point d'une stratégie de décaissement en amont de sa retraite permet de profiter au maximum de son épargne. Puisque chaque retraite est unique, il est important de bien connaître les détails et les critères essentiels pour développer une stratégie adaptée à votre réalité.

Afin de vous aider à y voir plus clair, nous avons discuté avec Nasser Mama, conseiller en épargne collective FlexiFonds, qui nous livre ses 8 astuces incontournables pour établir un plan de décaissement efficace pour la retraite. Vous serez ainsi bien outillé lors de votre prochaine rencontre avec votre planificateur financier pour discuter de votre stratégie de décaissement.

Source : <https://www.fondsftq.com/fr-ca/particuliers/epargne-positive/decaissement-reer-ferr-celi>

Pourquoi établir un plan de décaissement adapté à ses besoins

Vous avez travaillé fort toute votre vie pour épargner suffisamment d'argent pour votre retraite. En ayant un plan de décaissement de votre épargne adapté à votre situation, vous pourrez vous assurer de profiter au maximum de vos économies tout au long de votre retraite.

Il est généralement admis que vous aurez besoin d'un revenu de retraite variant entre 50 % et 70 % de votre revenu brut, puisque les dépenses sont souvent moins élevées à la retraite. Cependant, selon vos projets et vos besoins, cela pourrait ne pas être forcément le cas et varier selon les années. En faisant appel à un [planificateur financier](#), vous pourrez élaborer un plan de décaissement sur mesure, adapté à votre réalité, à votre style de vie et à votre situation financière globale. Un bon plan de décaissement doit aussi prendre en compte votre état matrimonial puisque ce dernier peut influencer sur certaines rentes ou prestations. De plus, si vous avez un bon planificateur, vous devriez bénéficier d'un suivi régulier de vos placements et de vos objectifs financiers, ce qui vous permettra de tirer le maximum de votre épargne.

01 Diversifier ses actifs

Afin que votre épargne dure toute votre retraite, il est important de trouver un équilibre entre le rendement et les risques auxquels sont exposés vos placements. En effet, vous devez pouvoir continuer à faire vos décaissements et maintenir votre rythme de vie malgré les fluctuations des marchés. En ayant un portefeuille bien diversifié, vous serez plus résilient, peu importe les

mouvements de la bourse. De plus, en utilisant des véhicules d'épargne dont les rendements sont imposés différemment, comme le REER et le CELI, vous aurez une meilleure stratégie de diversification fiscale, ce qui peut réduire votre imposition.

Nasser Mama, conseiller en épargne collective FlexiFonds, en fait d'ailleurs un de ses conseils phares, car, pour lui, « le plus important est d'avoir est une bonne diversification des placements », de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il précise que, pour cela, il est important de bien connaître son profil d'investisseur et sa tolérance au risque et d'en discuter ouvertement avec son conseiller en épargne collective.

02 Penser à long terme et réviser son plan chaque année

Alors que l'espérance de vie augmente continuellement, la retraite tend à durer de plus en plus longtemps et les projets qui l'accompagnent sont plus nombreux. Avoir une vision à long terme vous permettra d'anticiper tout en profitant de votre épargne dès le début. Si vous optez pour les services d'un planificateur financier, ce dernier pourra vous aider à garder le cap sur vos horizons de placement, à évaluer vos dépenses et à réajuster votre budget et votre plan en continu.

Par ailleurs, réviser son plan de décaissement s'avère particulièrement important quand les projets viennent à changer : vous déménagez et passez d'une maison à un condo, vous rencontrez un nouveau conjoint ou vous vous laissez tenter par des voyages annuels vers des destinations de *snowbirds*, par exemple.

03 Prioriser le décaissement des comptes non enregistrés pour réduire l'impôt

Selon les types de véhicules d'épargne, comme le REER ou le CELI, les conséquences fiscales peuvent varier grandement et influencer sur vos rentes ou vos rendements de manière différente. Bien que chaque situation soit unique, Nasser Mama recommande dans certains cas de décaisser en premier un compte non enregistré ou un CELI. Il peut recommander de décaisser ensuite le REER, qui est imposable. Cette approche pourrait vous permettre de réduire la facture fiscale de vos placements et de reporter à plus tard l'impôt à payer, tout en optimisant le montant des rentes que vous pourriez recevoir. Dans certaines situations, un retrait minimal du REER pourrait aussi être pertinent, comme précisé au point 5. Il est donc essentiel de consulter un spécialiste des finances personnelles pour avoir un avis propre à la situation de chaque épargnant.

04 Trouver le meilleur moment pour toucher vos prestations gouvernementales

Les prestations gouvernementales sont une part non négligeable des revenus de nombreux retraités. Ainsi, en choisissant judicieusement le moment où vous commencerez à les percevoir, vous pourriez optimiser, et même diminuer, les décaissements nécessaires au maintien de votre rythme de vie. En

effet, les rentes de la [pension de la Sécurité de la vieillesse](#) (PSV) et du [Régime de rentes du Québec](#) (RRQ) sont bonifiées respectivement de 0,6 % et de 0,7 % pour chaque mois où vous reportez le début des versements de vos prestations après l'âge de 65 ans. « Selon le contexte, il pourrait être judicieux d'attendre le plus tard possible (après 65 ans) pour réclamer sa rente, voire d'attendre jusqu'à 71 ans, si on peut se le permettre, bien entendu », conseille d'emblée Nasser Mama.

05 Planifier les retraits des sommes de son REER sur plusieurs années

En ayant un plan de décaissement de REER sur plusieurs années, vous pourriez payer moins d'impôt sur vos retraits. D'un autre côté, faire de gros retraits au cours d'une même année pourrait vous amener à payer un taux d'impôt supérieur sur une portion du retrait. Vous pourriez toutefois réduire votre imposition en planifiant vos retraits importants sur deux années fiscales différentes. [Le calculateur du ministère des Finances du Québec](#) pourrait vous donner une idée de l'impôt à payer. Cependant, puisqu'il y a plusieurs facteurs à considérer, votre planificateur financier pourra vous être d'une grande aide et développer une stratégie adaptée à vos besoins, de sorte que vous pourrez maximiser ce qui restera dans vos poches.

06 Évaluer le meilleur moment pour transférer son REER dans un FERR

Le [FERR](#) peut être le prolongement naturel du REER lorsqu'on atteint l'âge de la retraite pour bien des travailleurs. On peut alors transformer son régime d'épargne (REER) en véhicule de décaissement (FERR) pour générer des revenus à la retraite. Si on peut convertir son REER en FERR à tout moment, il faut obligatoirement le faire au plus tard le 31 décembre de l'année où l'on atteint 71 ans.

Bien qu'il y ait des avantages à retarder les retraits de votre FERR, notamment pour maximiser vos rentes et réduire vos impôts, vous devrez en revanche retirer un montant minimum de votre FERR chaque année, une fois votre REER converti en FERR. De plus, dans certaines situations, il pourrait même être fiscalement désavantageux de trop retarder vos retraits, selon Nasser Mama. Il est donc bon de consulter un spécialiste des finances personnelles afin d'évaluer votre propre situation.

07 Utiliser les avantages complémentaires du REER et du CELI

Le CELI permet de retirer de l'argent sans être imposé, et les retraits n'ont pas de conséquence sur le montant de vos rentes. Il pourrait donc être avantageux, selon le niveau de revenu de retraite propre à l'épargnant, d'attendre 71 ans pour commencer les retraits du REER et prioriser ceux du CELI au début de la retraite.

Par la suite, vous pourriez entamer les retraits minimaux de votre REER converti en FERR, tout en maximisant vos rentes. L'argent ainsi retiré, dont vous n'avez peut-être pas entièrement besoin, pourra être réinvesti à l'abri de l'impôt dans votre CELI. C'est d'ailleurs une stratégie privilégiée par Nasser Mama pour ceux qui n'ont pas besoin de la totalité des revenus provenant de leur FERR. Il précise qu'il peut être intéressant de les investir dans un CELI afin de bénéficier d'un rendement à l'abri de l'impôt.

08 Fractionner son revenu avec son conjoint

Le fractionnement de revenu permet, comme avantage fiscal principal, de faire imposer une partie de ses revenus au taux d'imposition de son conjoint. Cette stratégie peut être intéressante, mais seulement s'il y a une disparité de revenu entre les conjoints. Il précise qu'il s'agit simplement d'allouer à son conjoint jusqu'à un maximum de 50 % de son [revenu de pension admissible](#), ce qui comprend entre autres les rentes reçues d'un fonds ou d'un régime de pension, d'un REER ou d'un FERR. Cela peut permettre de profiter du crédit d'impôt pour fonds de pension, et ce, à partir des 65 ans du conjoint.

La retraite est un projet qui évolue selon vos priorités et qui s'adapte aux aléas de votre vie. Votre plan de décaissement devrait donc être adapté en conséquence. En rencontrant régulièrement votre planificateur financier, vous pourrez réviser votre plan et vous assurer que les retraits de votre épargne seront adaptés à vos besoins du moment et à votre plan à long terme. De plus, vous pouvez simuler vous-même des scénarios et évaluer le montant des rentes du RRQ et de la PSV que vous pourriez percevoir grâce au [calculateur du ministère des Finances du Québec](#), et être ainsi prêt à discuter et à mieux comprendre les différents plans qui pourront s'offrir à vous lors de votre prochaine rencontre.